



Madame, monsieur, cher administré,

Comme vous le savez, Eyragues et l'ensemble des communes de France se doivent d'appliquer la loi 3DS, et notamment son article 169 relative à l'adressage public qui leur donne obligation de dénommer distinctement l'ensemble des voies publiques et les voies privées ouvertes à la circulation ainsi que les lieux-dits, mais également de numérotter convenablement les maisons et autres constructions.

Les objectifs principaux de cette loi sont d'assurer une rapidité d'intervention des services d'urgence, faciliter la géolocalisation, le déploiement des réseaux et les acheminements du courrier ainsi que des colis.

Où en sommes-nous rendus à ce jour ?

Après le vote des deux délibérations en Conseil Municipal, l'une pour enclencher le processus en septembre 2024, l'autre en juillet 2025 pour valider l'ensemble des créations et modifications proposées par la commission municipale chargée de cette action, la nouvelle cartographie générale de la commune a été transmise fin décembre 2025 à la BAN (Base Adresse Nationale).

Afin de parachever notre adressage, la commune va progressivement déployer les panneaux des voies modifiées sur son territoire.

Dès à présent, chaque administré concerné est emmené à :

- Faire l'acquisition et poser la plaque de numérotation correspondante, sur la façade de sa demeure, facile à se procurer auprès d'une enseigne de bricolage locale ou par internet,
- Procéder aux changements administratifs auprès des organismes publics ou privés (CAF, MSA, EDF, France Travail, impôts, carte(s) grise(s), etc...)

Pour cela, il existe un site officiel qui permet en quelques clics de déclarer simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :
(<https://www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)

L'accès à ce site nécessite une identification par France Connect (avec Ameli, la poste, MSA, France Identité...), et il faut penser à cocher la case changement administratif d'adresse et non déménagement avant de sélectionner les organismes avec lesquels vous êtes affiliés.

Si cette manipulation ne doit pas poser de problème pour les personnes familiarisées avec l'informatique, la Mairie et l'association Eyragues Multimédia se tiennent à votre disposition pour accompagner celles et ceux qui éprouveraient des difficultés. Ainsi, quatre permanences sont prévues à compter du 19 janvier prochain, qui dureront tant qu'il y aura une demande :

- En Mairie, les mercredis après-midi (14h00-17h00), vendredis matin et après-midi (14h00-16h30). Se renseigner à l'accueil pour les lieux dédiés.
- Au parc des poètes, salle de la Bastide, pour les ateliers spécifiques adressage organisé par Eyragues-Multimédia, les jeudis soir (19h00).

N'oubliez pas de venir avec l'ensemble des informations suivantes :

- *Ancienne et nouvelle adresse,*
- *Vos numéros d'affiliations aux différents organismes, le plus simple étant de vous présenter avec un document officiel pour chacun d'eux (avis d'imposition, attestation AMELI, etc...)*
- *Les cartes grises de vos véhicules*

Ces deux dernières étapes nous permettront de boucler définitivement cette opération d'adressage, et si je suis bien conscient qu'elle nous a procuré quelques contraintes, je suis également convaincu qu'elle pourra à la fois accélérer les éventuelles opérations de secours et nous faciliter le quotidien.

En vous remerciant pour votre coopération à ce dispositif d'intérêt public, je vous adresse, chère Eyraguaise, cher Eyraguais, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.